

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**Premier projet du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement
du Plateau-Mont-Royal (2023-02)**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA23 25 0125 du 5 juin 2023, le premier projet du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*, afin d'autoriser, à la suite d'une procédure d'évaluation et à certaines conditions, un usage qui ne l'est pas en raison de sa nature ou de ses exigences d'implantation.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une assemblée publique le **mercredi 21 juin 2023, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Plateau.

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 6 juin 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx